

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MERCREDI 06 FEVRIER 2013, A VOUZIERS

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Dominique ARNOULD ; Josette BESTEL ; Marie-Ange BROUILLON ; Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Geneviève COSSON ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine GATE ; Brigitte GERARD ; Elisabeth HAQUIN ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Régis ANDRE ; Tony BESANCON ; Bernard BESTEL ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Patrick BROUILLON ; Roland CANIVENQ ; Joël CARRE ; Michel COLIN ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Maurice CREUWELS ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Lionel GAUVIN ; Christophe GIOT ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Francis LAUNOY ; Guy LECLERCQ ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Eric LETINOIS ; Jean-Marc LOUIS ; Daniel MAILLARD ; Jean-Paul MAILLART ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MAYEUX ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; André OUDIN ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Christophe RANSON ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Gildas THIEBAULT ; Pierre THIERY ; Damien ZANDER.

Représentés :

Madame Françoise CAPPELLE donne pouvoir de vote à M. ANCELME ;
Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à M. SIGNORET ;
Monsieur Jean-Paul BOUILLEAUX donne pouvoir de vote à M. LETINOIS ;
Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Mme PIERSON ;
Monsieur Luc DECORNE donne pouvoir de vote à M. OUDIN ;
Monsieur Pascal DELANDHUY donne pouvoir de vote à M. LOUIS ;
Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à M. POTRON ;
Monsieur Jacques MACHAULT donne pouvoir de vote à Mme PIEROT ;
Monsieur Gilbert RENARD donne pouvoir de vote à M. D. GUERIN
Monsieur Jean-Yves STEPHAN donne pouvoir de vote à M. MATHIAS.

Absents excusés: *Mesdames* Françoise CAPPELLE ; Marie-Hélène DEVER ; Christine NOIRET-RICHET ; *Messieurs* Régis BARRE ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; René BRUAUX ; Francis CANNAUX ; Frédéric Courvoisier-Clément ; Gérard CUNISSE ; Luc DECORNE ; Pascal DELANDHUY ; Pierre GUERY ; Christian HULOT ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Jacques MACHAULT ; Gilbert RENARD ; Alain RICKAL ; Jean-Yves STEPHAN

Absents non excusés: *Mesdames* Isabelle BECHARD ; Marie-Josée BLONDELET ; Patricia BRISSOT ; Régine BRUSA ; Véronique DELEHAIE ; Nadine DIDIER ; Marie-Françoise GEILLE ; Sylvie LEFORT ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Anne SEMBENI ; *Messieurs* Bernard BIENVENU ; Eladio CERRAJERO ; Bruno CHARBONNIER ; Thierry CHARTIER ; Gilles COLSON ; Pierre DEFORGES ; Bernard DUPONCHEEL ; René FRANCCART ; Damien GEORGES ; Bernard GIRONDELLOT ; Olivier GODART ; Dominique HARBOUT ; Didier LANGE ; Fabrice LEFEVRE ; Jean-Pierre LELARGE ; Pascal MARBAQUE ; Michel MICHAUX ; Patrick PARIS ; Georges PINCON ; Paul PONCIN ; André POULAIN ; Christophe RAILLOT ; Thierry RENAUX ; Bruno VALET ; Erol VAUCHEL

Invité : Monsieur Jean-Luc JAEG, Sous-Préfet de Vouziers, Monsieur Jacques MORLACCHI, Conseiller Général.

Invités excusés : Monsieur Jean-Luc WARSMANN.

Le quorum étant atteint, M. SIGNORET ouvre la séance à 19h45

Monsieur MAS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

POINT D'INFORMATION SUR LES DECISIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE.

Monsieur COLIN fait lecture des délibérations prises par le Bureau en vertu des délégations confiées par le conseil de communauté au cours du dernier semestre 2012.

M. POTRON souhaite obtenir des informations sur l'activité de l'association Forhom Aide aux Victimes. M. MATHIAS précise qu'il s'agit d'une association qui vient en aide aux victimes de vol, violences, discrimination ou toute autre infraction pénale en mettant à disposition des juristes et psychologues pour écouter, informer des droits, aider dans les démarches et apporter un soutien psychologique.

1. APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS DE COMMUNAUTE DES 26/11/2012 et 17/12/2012

Monsieur SIGNORET fait part de la remarque suivante formulée par Monsieur POTRON s'agissant du compte rendu du conseil du 17 décembre 2012 :

« Au point N°3 sur les déchets, la réponse qui m'a été apportée venait de M. Signoret et non de M. Forget. Par ailleurs, cette réponse n'est pas fidèle à celle inscrite sur le PV. Je tiens à rectifier : M. Signoret m'a répondu que des bennes concernant les corps creux et papiers seraient déposées prochainement dans les déchetteries modulables, ce qui n'empêche pas que les communes doivent mettre leurs conteneurs. »

Monsieur SIGNORET confirme que l'ensemble des déchèteries du territoire doivent, dans la mesure du possible, proposer le même service à l'usager en termes de collecte de déchets. Aussi, des conteneurs d'apport volontaire seront installés dans les déchèteries conformément à ce qui est disponible sur la déchèterie de Vouziers. Néanmoins, compte tenu des horaires d'ouverture de ces sites, ces conteneurs ne pourront remplacer les points d'apport volontaire restant à installer dans les dernières communes du territoire anciennement en porte à porte.

Ces comptes rendus sont adoptés, à l'unanimité, avec la modification demandée par Monsieur POTRON.

2. FINANCES

 • - Débat d'Orientations Budgétaires 2013

Monsieur COLIN présente les orientations budgétaires, ci-après.

Déchets Ménagers

Comme programmé dans le cadre de la mise en place du programme de rationalisation et d'optimisation du service, le budget s'équilibrera autour de 2 000 000 €, permettant de maintenir les tarifs de la REOM à hauteur de ceux pratiqués en 2011 et 2012.

Les gros investissements, bacs, points d'apport volontaire et camions, ont été portés en 2012. Les crédits nécessaires pour 2013 sont limités à l'achat d'un logiciel de facturation de la RI et à des compléments de bacs et de PAV.

Type de dépense	Exercice 2012			Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP	Argumentation
DECHETS MENAGERS						
Ordures Ménagères – Fonctionnement dépenses						
Charges à caractère général	D	680 000 €	679 836,22 €	163,78 €	616 000,00 €	stabilité verification avenant COPEL, prolongation durée
Charges de personnel	D	340 000 €	331 145,54 €	8 854,46 €	340 000,00 €	
Charge de gestion courante	D	813 000 €	791 401,39 €	21 598,61 €	827 000,00 €	légère hausse Augmentation des coûts de traitement dont TGAP, TVA et cotisation VALODEA (anticipée en 2011)
Charges financières	D	23 014,50 €	23 014,50 €	0,00 €	13 440,00 €	stabilité intérêts emprunt déchèterie inclus
Charges exceptionnelles	D	316 805 €	3 862,75 €	312 942,71 €	0,00 €	titres annulés
Provision pour impayés	D	40 000 €		40 000,00 €	40 000,00 €	stabilité
Dépenses imprévues	D	129 000,00 €	0 €	129 000,00 €	0,00 €	compte d'équilibre de la section - à déterminer dans le montage définitif du budget
Virement à la section d'investissement	D	158 519,78 €		158 519,78 €		
Opération d'ordre de transferts entre sections - dotations aux amortissements	D	97 295,13 €	97 295,13 €	0,00 €	177 800,74 €	démarrage des amortissements camions et bennes en 2012 (bacs et conteneurs amortis en 2013)
Ordures Ménagères – Fonctionnement recettes						
Atténuation de charges	R	12 000,00 €	11 964,06 €	35,94 €	9 000,00 €	1 agent en arret 4 mois
Produits exceptionnels		2 000,00 €	32 234,78 €	-30 234,78 €	2 000,00 €	pénalités de marché PWS
Ventes de produits fabriqués, prestations de services	R	1 671 242,51 €	1 758 414,64 €	-87 172,13 €	1 737 000,00 €	augmentation des produits de vente matériaux
Subventions d'exploitation	R	255 100,00 €	250 865,62 €	4 234,38 €	233 000,00 €	péréquation de transport, aides à la communication, Soutiens à la tonne, subventions poste prévention et compostage,
Produits financiers	R	0,00 €	0,54 €	-0,54 €		part sociale emprunt Crédit agricole
Opération d'ordre de transferts entre sections	R	38 707,12 €	38 707,12 €	0,00 €	36 672,00 €	stabilité reprises de subvention
TOTAL fonctionnement	D	2 597 634,41 €	1 926 555,53 €	671 079,34 €	2 014 241 €	
	R	1 979 049,63 €	2 092 186,76 €	-113 137,13 €	2 017 672,00 €	

Type de dépense	Exercice 2012				Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP	Argumentation
DECHETS MENAGERS							
Ordures Ménagères – Investissement dépenses							
	D	27 036,47 €					
Emprunts	D	19 107,79 €	19 107,79 €	0,00 €	19 900,00 €		remboursement emprunt déchèterie
Immobilisations incorporelles	D	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €	21 000,00 €	30 000,00 €	A prévoir si achat d'un logiciel de facturation RI en RAR
Immobilisations corporelles	D	635 500,00 €	559 897,95 €	75 602,05 €	68 000,00 €	93 000,00 €	compéments bacs et PAV
Dépenses imprévues	D	0,00 €		0,00 €			équilibre de section
Opération patrimoniales		3 000,00 €	0,00 €				
Immobilisations en cours	D	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	programme déchèteries achevé
Opérations d'ordre de transfert entre sections	D	38 707,12 €	38 707,12 €	0,00 €		36 672,00 €	stabilité reprises de subvention
Ordures Ménagères – Investissement recettes							
affectation de résultat							
Virement de la section d'exploitation	R	158 519,78 €		158 519,78 €			virement de l'excédent de fonctionnement SICROM après engagement des travaux
Dotations, fonds divers	R	320 536,47 €	298 833,47 €	21 703,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €	FCTVA sur achat camion
Subvention d'investissement	R	170 000,00 €	129 134,40 €	40 865,60 €	40 000,00 €	40 000,00 €	subvention ADEME de 6,6 €:HAB pour RI non inscrite
Emprunts	R	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
Opérations patrimoniales		3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	R	97 295,13 €	97 295,13 €	0,00 €		177 800,74 €	hausse dotation aux amortissements
TOTAL investissement hors résultat reporté	D	722 315 €	617 713 €	104 602,05 €	94 000,00 €	184 572,00 €	
	R	749 351 €	525 263 €	224 088,38 €	60 000,00 €	247 800,74 €	

Monsieur COLIN précise qu'il est prévu en investissement l'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la Redevance Incitative et un complément d'achat de bacs et conteneurs pour les points d'apports volontaires.

Parc Argonne Découverte

Le budget 2013 devrait s'établir sur les bases de celui voté en 2012 en ce qui concerne le fonctionnement du site.

S'agissant de la section d'investissement, sont programmés la réalisation des volières de présentation d'oiseaux et de l'aire de spectacle (et les financements attendus qui y sont associés).

Le renouvellement et l'extension de la scénographie ne seront budgétés qu'en cours d'exercice sur la base d'un plan de financement qui sera soumis à validation du conseil de communauté après consultation des entreprises de travaux.

Type de dépense	Exercice 2012			Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2008/BP2009	Argumentation
PAD						
Fonctionnement dépenses						
		607 851,10 €	248 268,64 €	359 582,46 €	325 970,05 €	
Charges à caractère général	D	186 000 €	185 994,81 €	5,19 €	198 970,00 €	<i>petite hausse liée à l'accueil des oiseaux et essai de nettoyage en prestation de service</i> Nourriture animaux, programme évènementiel, alimentation (resto)
Charges de personnel	D	252 125 €	249 865,56 €	2 259,44 €	235 000,00 €	<i>Accueil du fauconnier sur 10 mois - pas de provision pour agent en maladie (à ajouter)</i> provision pour prime annuelle et révision de l'articulation en postes permanents (accueil sur permanent à 28h/hebdo, un seul cuisinier serveur à mi-temps, postes mutualisés vergers natura 2000)
Dotations aux amortissements	D	483 313,81 €	483 313,81 €	0,00 €	496 865,29 €	<i>nouveaux amortissements liés au programme d'extension</i>
Charges financières	D	23 661,77 €	23 661,77 €	0,00 €	19 383,59 €	<i>pas d'évolution notable</i> nouvel emprunt à constater fin 2013 pour financer la scéno mais remboursement sur 2014
Virement section d'investissement	D			0,00 €		
Charges exceptionnelles	D	500 €		0,00 €	500,00 €	<i>uniquement titres annulés</i>
Fonctionnement recettes						
Atténuation de charges	R	24 000,00 €	16 169,68 €	7 830,32 €	- €	<i>pas de congés maternités, maladies</i>
reprise de subventions	R	283 221,12 €	283 221,12 €	0,00 €	314 229,15 €	<i>nouveaux amortissements liés au programme d'extension</i>
Produits des services	R	244 000,00 €	301 675,60 €	-57 675,60 €	300 000,00 €	<i>Chiffre d'affaires</i>
Dotations, subventions	R	34 297,00 €	15 412,00 €	18 885,00 €	4 415,00 €	<i>Accuslica mission chercheur,</i>
produits exceptionnels	R	500,00 €	387,50 €	112,50 €	500,00 €	
Subventions exceptionnelles	R	607 851,10 €	248 268,64 €	359 582,46 €	657 545,18 €	<i>subvention d'équilibre 2012 et 2013</i>
TOTAL fonctionnement	D	945 600,58 €	1 191 104,59 €	2 264,63 €	1 276 689 €	
	R	1 193 869,22 €	865 134,54 €		1 276 689 €	

Type de dépense	Exercice 2012				Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	différence de réalisation	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2012/BP2013	Argumentation
Parc Argonne découverte							
NOCTURNA – Investissement dépenses							
		37 939,13 €	37 929,13 €		59 307,98 €		
Reprises de subventions	D	283 221 €	283 221 €	0 €	314 229,15 €	stabilité	démarrage de l'amortissement des subventions en 2011
Emprunts	D	107 355,62 €	107 355,62 €	0 €	111 445,16 €		emprunt sceno ?
opérations patrimoniales		10 000,00 €	0,00 €	10 000 €	10 000,00 €		
Immobilisations incorporelles	D	121 600 €	117 167,92 €	4 432 €	2 000,00 €	hausse importante	frais d'insertions marchés publics travaux
					3 000,00 €	105 248,00 €	Fin de la mission de MO sceno
Immobilisations corporelles	D	66 000,00 €	36 549,92 €	29 450 €	29 000,00 €	40 000,00 €	achat oiseaux
Autres immo financières	D	40 000,00 €	39 953,93 €	46 €			plus de frais d'expertise sapiteurs - report sur BG pour engagement procédure
Immobilisations en cours	D	363 000,00 €	211 122,21 €	151 878 €	150 000,00 €	307 952,00 €	Totalité des budgets consacrés à la présentation d'oiseaux+aire de spectacle
						1 231 880,00 €	intégralité des travaux de réalisation de la sceno
NOCTURNA – Investissement recettes							
Dotations aux amortissements	R	483 313,81 €	483 313,81 €	0,00 €		496 865,29 €	
Dotations, fonds divers	R	53 000,00 €	33 036,00 €	19 964,00 €	19 000,00 €	52 725,00 €	
						206 549,00 €	
Virement section de fonctionnement	R	45 500,00 €		45 500,00 €		0,00 €	
opérations patrimoniales	R	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €	
GFP de rattachement		197 742,06 €	197 742,06 €	0,00 €			
Emprunts						452 382,00 €	
Subventions d'investissement	R	285 060,00 €	59 900,00 €	225 160,00 €	185 000,00 €	497 840,00 €	routes subventions (solde attendus et financement prévisionnel aménagements 2012)
						694 025,00 €	
TOTAL investissement	D	991 177 €	795 371 €	195 806,02 €	182 000,00 €	2 122 754,31 €	
	R	1 074 616 €	773 992 €	300 624,00 €	204 000,00 €	2 410 386,29 €	

Monsieur COLIN indique que les parties surlignées correspondent à la scénographie.

Zone d'activités économiques de Vouziers

Ce budget en comptabilité de stock comprendra le portage des derniers investissements d'aménagement et les premiers frais de gestion. En termes de recettes, nous prévoyons la perception des dernières subventions attendues, et la vente du terrain de la parcelle à destination de l'extension du LECLERC. Les orientations budgétaires liées à ce budget vous sont présentées sous la forme du plan de financement actualisé.

	Montants HT					Exercice 2013 (HT)		
	Dernier plan de Financement	Réalisé sur l'exercice 2012	Dépenses/ recettes totales	PF actualisé 31/12/12	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP PF initial / PF actualisé	Argumentation
Acquisition terrains	660 000,00 €	0,00 €	662 172,78 €	662 172,78 €	0,00 €	0,00 €	0,33%	
Emprunts terrains	75 000,00 €	0,00 €	58 049,98 €	58 049,98 €	0,00 €	0,00 €	-29,20%	
Taxe archéologie préventive	125 000,00 €	0,00 €	122 422,00 €	122 422,00 €	0,00 €	0,00 €	-2,11%	Rappel: Il s'agit du diagnostic archéologique réalisé par le CG08
Provision archéologie compléme	411 400,00 €	0,00 €	383 567,87 €	403 755,84 €	20 187,77 €	20 187,77 €	-1,89%	Proposition 2013: les marchés INRAP réalisés s'élevaient à 211 400,54 € + 192 355,10 € = 403 755,64 €. L'INRAP finalise actuellement le rapport archéologique.
Provision Archéologie complémentaire - Tranche conditionnelle	262 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-262 800,00 €	A noter: certaines zones demeurent toujours sous réserves archéologiques. La DRAC prendra une décision sur les suites (clôture du dossier ou nouvelles prescriptions) après analyse du rapport INRAP.
Travaux d'aménagement	2 288 950,78 €	2 206 963,99 €	2 558 789,81 €	2 568 734,37 €	9 944,56 €	9 944,56 €	11,67%	Réalisé 2012: factures Eiffage et ses sous-traitants (2 087 708,06 €) + facture SPIE Est (éclairage public) de 119 255,80 € Proposition 2013: Reste à réaliser sur factures en cours 9944,56 €
Provision pour plateformage	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-100 000,00 €	Rappel: Il s'agissait d'une provision pour effectuer des opérations de terrassement non effectuées (du fait du coût des travaux inférieur aux prévisions) et/ou supporter des travaux imprévus
Maîtrise d'œuvre et frais d'études	107 300,00 €	31 204,20 €	112 888,14 €	123 065,54 €	10 077,40 €	10 077,40 €	12,81%	Réalisé 2012: factures GNAT de 19 528,80 € + SATER (contrôle des réseaux) de 11 875,80 € Proposition 2013: Reste à réaliser sur factures GNAT en cours 4077,40 € (hors éclairage public) + frais de géomètre et divers 8000 € (hors partie GNAT requalification rue communale)
Raccordements électriques et enfouissement des lignes aériennes	242 000,00 €	313 593,33 €	313 593,33 €	313 593,33 €	0,00 €	0,00 €	22,83%	Réalisé 2012: travaux d'enfouissement des lignes électriques + mise en place du réseau électrique sur la ZAC Proposition 2013: néant
Dossier loi sur l'eau	4 060,00 €	0,00 €	4 060,00 €	4 060,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	
Ingénierie affectée sur l'opération depuis 2001	73 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2,87%	Réalisé 2012: opération comptable réalisée en 2012. Conformément au plan de financement de la zone.
Travaux de signalétique	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%	Réalisé 2012: Proposition 2013: Mise en place d'une signalétique à l'échelle
Frais de commercialisation	50 000,00 €	6 400,00 €	8 900,00 €	50 000,00 €	41 100,00 €	41 100,00 €	0,00	Réalisé 2012: installation panneaux Benoit Keller (3600 €) + contrat portail Internet 2500 € Proposition 2013: 5 panneaux promotionnels + prospectus promotion du territoire + site Internet CADEV (en préparation) + autre (SMM ou campagne presse) ?
Frais de notaire	0,00 €	8 708,00 €	8 708,00 €	8 708,00 €	0,00 €	0,00 €	nc	Réalisé 2012: frais de création de la ZAC 8 532 € + frais d'enregistrement 176 €
Provision pour charges financières de portage par la 2C2A	300 000,00 €	16 145,04 €	24 313,88 €	279 975,59 €	255 661,71 €	40 718,48 €	-7,15%	Réalisé 2012: il s'agit du versement des intérêts relatifs au premier emprunt de 1 M€ sur 3 ans Proposition 2013: il s'agit des restes à payer sur un premier emprunt de 1M€ qui avait été contracté en 2009 sur 3 ans + frais d'intérêts relatifs à l'emprunt de 1 200 000 € qui va être contracté sur 10 ans
Taxe foncière	nc	9 329,00 €	nc	nc	nc	9 500,00 €		Frais de fonctionnement
Provision pour entretien	nc	nc	nc	nc	nc			
TOTAL DEPENSES	4 729 510,78 €	2 667 343,53 €	4 332 565,79 €	4 719 537,23 €	386 971,44 €	181 528,21 €	-0,21%	A noter: avance remboursable du CG08 remboursable au fur et à mesure de la vente des terrains sur la partie artisanale

 D
E
P
E
N
S
E
S

		Montants HT					Exercice 2013 (HT)		
		Dernier plan de Financement	Réalisé sur l'exercice 2012	Dépenses/ recettes totales	PF actualisé 31/12/12	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP PF Initial / PF actualisé	Argumentation
R E C E T T E S	Conseil Général des Ardennes - SUBVENTION	660 249,00 €	438 800,40 €	438 800,40 €	660 249,00 €	221 448,60 €	221 448,60 €	0,00%	Proposition 2013: Participation financière prévue du Conseil Général
	Conseil Général des Ardennes - AVANCE REMBOURSABLE	650 000,00 €	603 102,83 €	603 102,83 €	650 000,00 €	46 897,17 €	46 897,17 €	0,00%	Proposition 2013: Avance remboursable prévue par le Conseil Général (remboursement au fur et à mesure de la vente des terrains dédiés aux activités artisanales et aux PME - hors partie
	Conseil Régional de Champagne Ardenne	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	300 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00%	Proposition 2013: Participation régionale prévue
	Etat - FNADT	1 300 000,00 €	720 561,61 €	958 543,57 €	1 142 960,29 €	184 416,72 €	184 416,72 €	-13,74%	Proposition 2013: Participation financière de l'Etat - Au regard des dépenses éligibles, la somme allouée sera inférieure aux prévisions, à savoir 1 142 960,29 €
	Etat - DDR	340 000,00 €	202 042,00 €	253 042,00 €	340 000,00 €	86 958,00 €	86 958,00 €	0,00%	Proposition 2013: Participation de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural
	Emprunt bancaire	nc	1 200 000,00 €	nc	nc	nc	0,00 €	nc	Proposition 2013: emprunt contracté en 2012
	Vente parcelle Leclerc	nc	nc	nc	nc	nc	524 719,00 €	nc	Proposition 2013: acte de vente en préparation (40363 m ² à 13 €)
	Vente bâtiment d'entreprise						50 149,00 €		
	TOTAL RECETTES (Hors emprunt + vente parcelle Leclerc)	3 250 249,00 €	3 314 506,84 €	2 403 488,80 €	3 093 209,29 €	689 720,49 €	1 264 588,49 €	-5,06%	A noter: L'ensemble des recettes prévues des différents financeurs sont des recettes provisionnelles qui pourraient s'avérer inférieures aux prévisions (en fonction des factures correspondantes aux dépenses éligibles sélectionnées par chacun des financeurs)
O P E R A T I O N S C O N N E X E S	Dépenses (Budget Général)	Réalisation d'un giratoire sous transfert de maîtrise d'ouvrage du CG08 - Montant HT	277 943,86 €	201 047,47 €	201 047,47 €	277 943,86 €	76 896,39 €	76 896,39 €	Proposition 2012: Montant estimatif HT actualisé (comprenant éiffage + spie)
	Recettes (Budget Général)	Giratoire - subvention CG08	138 971,93 €	0,00 €	0,00 €	138 971,93 €	138 971,93 €	138 971,93 €	
		Giratoire - subvention Etat	84 340,68 €	0,00 €	0,00 €	84 340,68 €	84 340,68 €	84 340,68 €	
		TOTAL RECETTES GIRATOIRE	223 312,61 €	0,00 €	0,00 €	223 312,61 €	223 312,61 €	223 312,61 €	

Parc d'activités économiques de Buzancy

Ce budget ne porte plus que les frais de gestion et d'entretien des terrains

		Exercice 2012 (HT)			Exercice 2013 (HT)		
		Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2010/BP2009	Argumentation
D E P E N S E S	Entretien	2 000,00 €	1 050,00 €	950,00 €	2 000,00 €		Proposition 2012: Entretien des terrains
	Remboursement avance du Conseil Général	85 464,00 €	0,00 €	85 464,00 €	85 464,00 €		Proposition 2012: montant correspondant à la vente d'une parcelle à la SCREB; remboursement de l'avance remboursable du Conseil Général "au fur et à mesure de la vente des terrains".
	Divers	0,00 €	900,00 €	-900,00 €	0,00 €		Réalisé 2011: facture Dumay pour la réalisation d'un plan de récolement de la zone avec ensemble des réseaux
	Taxe foncière	2 400,00 €	2 954,00 €	-554,00 €	3 100,00 €		Réalisé 2011: le service des impôts a mis à jour sa base d'imposition en transférant les terrains de la zone de foncier agricole à foncier bâti.
	TOTAL DEPENSES	89 864,00 €	4 904,00 €	84 960,00 €	90 564,00 €		A noter: dépenses totales ZA Buzancy = 1 113 531,43 (hors taxes foncières)
R E C E T T E S	Subvention - Conseil Régional	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €		Proposition 2013: Après avoir accordé 3 prorogations ces 3 dernières années, la Région souhaite solder le dossier à hauteur des 75 000 € (pour rappel la convention imposait la vente d'au moins 50% des terrains dans les deux ans suivant la réalisation des travaux).
	TOTAL RECETTES	75 000,00 €	0,00 €	75 000,00 €	0,00 €		

Piscine

Ce budget ne portera dans un premier temps que les frais d'étude, AMO et maîtrise d'œuvre permettant de conduire le projet jusqu'au stade du dépôt de permis de construire et des appels d'offres d'entreprises.

Une décision modificative sera éventuellement passée en cours d'année pour valider le plan de financement prévisionnel et engager les travaux.

Type de dépense	Exercice 2012				Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution	Argumentation
Piscine communautaire Investissement							
Investissement dépenses							
							Déficit d'investissement
Dépenses imprévues	D						
Opérations de transfert entres sections	R						
Emprunts et dettes	D						
Immobilisations incorporelles	D	124 000,00 €	4 933,50 €	119 066,50 €	56 000,00 €	56 000,00 €	reste à payer cabinets non retenus (2x28'000)
Immobilisations corporelles	D	460 000,00 €	431 873,34 €	28 126,66 €			
Immobilisations en cours	D				537 085,90 €		MO (43085,90) + Po et Po (430'000) + etude sol 4'000+ contrôle technique (40'000)+ SPS(24'000)
Investissement recettes							
Opérations de transfert entres sections	R						
Subventions d'investissement	R	116 800,00 €		116 800,00			
Emprunts et dettes	R						
GFP de rattachement	R	467 200,00	436 806,84	30 393,16		593 085,90 €	
TOTAL investissement	D	584 000,00 €	436 806,84 €	147 193,16 €	56 000,00 €	593 085,90 €	
	R	584 000,00 €	436 806,84 €	147 193,16 €	0,00 €	593 085,90 €	

Monsieur Colin indique que le budget piscine pourra s'équilibrer dans un premier temps soit par un emprunt, soit par un GFP de rattachement.

Bâtiment d'entreprises

Ce budget ne portera dans un premier temps que les frais d'étude, AMO et maîtrise d'œuvre permettant de conduire le projet jusqu'au stade du dépôt de permis de construire et des appels d'offres d'entreprises.

Une décision modificative sera éventuellement passée en cours d'année pour valider le plan de financement prévisionnel et engager les travaux. Néanmoins, le plan de financement actualisé est présenté. Il conviendra d'être affiné, d'ici au vote du budget, notamment en fonction d'une consultation « travaux » à lancer.

		Exercice 2013 (HT)							
Montants HT		Evolution BP PF Initial / PF actualisé	Argumentation	Proposition d'inscription budgétaire	Reste à réaliser	PF actualisé 31/12/12	Dépenses/ recettes totales	Réalisé sur l'exercice 2012	Dernier plan de Financement
	Acquisition terrains (sur ZAC Vouziers)		Inscription 2012: Provision correspondra au coût réel du terrain selon tarifs décidés sur la zone. 3000 m² à 11€HT (achat à soi-même?) A noter: la parcelle prévue pour l'implantation du projet a une superficie de 4559 m². Il était envisagé de prévoir un "bâlement éolien" en + du projet principal.	50 149,00 €		50 149,00 €	0,00 €	0,00 €	27 000,00 €
	Travaux - ferme		Proposition 2013: parcelle de 4559 m². La tranchée conditionnelle du bâtiment éolien est abandonnée (Info entreprise Windvision).	951 617,00 €		951 617,00 €			
D	Option Travaux - HCEBBC		Proposition 2013: Estimer chaque parie cabinet SUAN pour respecter les critères HCE non complet (plancher armé et isolé 33 000 € + étanchéité bardage couverture 25 000 € + portes sectionnelles 5 000 € + mode de régulation chauffage en attente).	100 000,00 €		100 000,00 €		19 797,89 €	951 617,00 €
E	Option Travaux - panneaux photovoltaïques		Proposition 2013: montant de l'estimatif issu de l'Asant Projet Déjà là du cabinet SUAN.	117 000,00 €		117 000,00 €			117 000,00 €
P	Option Travaux - renforcement pont roulant		Proposition 2013: pas d'estimatif à ce jour	30 000,00 €		30 000,00 €			0,00 €
N	Etudes. Maîtrise d'œuvre et Frais divers (5%)		Proposition 2013: correspond à 8% de l'enveloppe globale travaux (forme + option) à noter rémunération SUAN = 6,5% - réalisé en 2012 (cabinet SUAN + sous-traitants déposé, EC).	76 091,47 €		95 889,36 €			70 000,00 €
S	Frais de communication et signalétique		Proposition 2013: mise en place d'un tableau d'attente + frais de communication	10 000,00 €		10 000,00 €			0,00 €
S	Frais d'ingénierie de projet (sur 3 ans)			20 000,00 €		20 000,00 €			0,00 €
	Provision pour charges financières								0,00 €
	TOTAL DEPENSES			1 354 857,47 €	0,00 €	1 374 855,36 €		0,00 €	1 165 617,00 €
R	Avance remboursable - Conseil Général		Proposition 2013: positionnement du CG08 en 2011 - attribution 100 000 € en avance remboursable	40 000,00 €	40 000,00 €	100 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	150 000,00 €
E	Avance remboursable - Région		Proposition 2013: dépôt dossier demande subvention en attente	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €
C	Subvention - Etat PER		Proposition 2013: dépôt dossier demande subvention en attente consultation des entreprises	200 000,00 €	157 292,55 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	157 292,55 €
T	Subvention - FEDER		Proposition 2013: dépôt dossier demande subvention en attente consultation des entreprises	236 577,23 €	97 292,55 €	236 577,23 €	0,00 €	0,00 €	97 292,55 €
S	TOTAL RECETTES		La Région et l'Europe placent l'aide à entreprises 35% du montant des investissements éligibles	476 577,23 €	284 585,10 €	536 577,23 €		60 000,00 €	554 585,10 €

Monsieur COLIN précise que ce budget s'équilibrera en recourant à l'emprunt. Il ajoute que les loyers rembourseront les annuités d'emprunt.

Budget général

Le budget général 2013 devrait être reconduit sans évolution notable à l'exception de l'inscription en recette de produits fiscaux supplémentaires liés au passage en fiscalité professionnelle unifiée, équilibrée par l'inscription en dépense des attributions de compensation aux communes.

En investissement, le budget général portera la réalisation de la plate forme de stockage séchage en bois énergie, la reconduction des financements ORAC, du dispositif « toiture façade » et du programme habiter mieux, ainsi que l'équilibre des autres budgets.

Type de dépense	Exercice 2012			Exercice 2013		
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Proposition budgétaire	Evolution BP 2012/BP2013	Argumentation
Budget Général						
Fonctionnement dépenses						
Charges à caractère général	D	616 390 €	456 910,42 €	159 479,58 €	629 505,00 €	Evolution-mise en œuvre Natura 2000 et vergers Etudes (natura2000-154272, vergers 90236, RAM 25000, schéma de services 58807) + RSP(8000) Agenda21?
Charges de personnel	D	600 000 €	572 891,22 €	27 108,78 €	654 000,00 €	hausse Plus 2%; avec prime. Avec gardien aire d'accueil (+25000 si ingénieur pdt 9 mois) qui sont cofinancés
Dépenses imprévues	D	50 000 €	0,00 €	50 000,00 €		
Dotations aux amortissements	D	253 752,64 €	253 752,64 €	0,00 €	289 926,92 €	amortissement Aides FISAC et toitures/façades
Autres charges de gestion courante	D	1 247 264,14 €	640 707,74 €	606 556,40 €	1 135 945,18 €	Indemnités élus, subv piscine (244000), Tourelles (27200), FJEP (12500+14000), Chambre d'agri (9000), projets associatifs (10000), OTAA (96700)+ versement déficit PAD 2012+2013 (657545,18)+CERFE, subvention URCA (30'000)
Attributions de compensation versées aux communes					1 415 092,94 €	attributions de compensation (1415092,44)
Charges financières	D	51 577,00 €	51 573,61 €	3,39 €	50 658,79 €	
Atténuation de produits	D	243 904,00 €	234 629,30 €	9 274,70 €	230 099,00 €	FNGIR (210099), reversement taxe de séjour (20000)
Provision pour impayés	D	15 000,00 €			10 000,00 €	impayés pour loyers des logements
Charges exceptionnelles	D	3 101 431,21 €	8 091,44 €	3 093 339,77 €	10 000,00 €	solidarité étudiants (10000)
Fonctionnement recettes						
Atténuation de charges	R		35 179,45 €	-35 179,45 €	15 000,00 €	remboursement congés maladies
Reprises de subvention	R	85 880,13 €	85 880,13 €	0,00 €	85 880,12 €	pas de changement
Produits des services	R	143 300,00 €	100 527,99 €	42 772,01 €	47 000,00 €	Charges locales (12000), refacturation vergers (15000, réalisé 2012 étail 12000) - refacturation ingenierie bat ent (20000)
Impôts et taxes	R	1 871 340,00 €	1 904 281,95 €	-32 941,95 €	1 971 648,14 €	prospective financière (1903798,07) + prévision hausse du FPIIC à 67850,07€
Impôts reçus reversés aux communes					1 415 092,94 €	Passage en FPU
Dotations, subventions	R	1 250 321,00 €	891 909,90 €	358 411,10 €	1 434 809,40 €	hausse DGF bonifiée (569000+190000), compensations exonérations fiscalité (95000), FDPTP (110000), Etat-Europe Natura 2000 (104220 + 93343,4), ORAC (12285 (2eme tranche)), subventions vergers (60741), RAM(39220) Ingénierie (78000) RSP (20000) RSP (30000) Contrat aidé AAGV(10000+23000) Agenda 21?subv DETR pour l'ingenierie (19000)?
Autres produits de gestion	R	119 000,00 €	117 132,34 €	1 867,66 €	121 618,00 €	stabilité pas de nouveaux logements, augmentation des loyers de 2,20%
Produits exceptionnels	R	2 300,00 €	2 977,05 €	-677,05 €	2 300,00 €	
	D	6 179 318,99 €	2 218 556,37 €		4 425 227,83 €	0,00 €
TOTAL fonctionnement	R	3 472 141,13 €	3 137 888,81 €		5 093 348,60 €	0,00 €

Type de dépense	Exercice 2012				Exercice 2013			
	Inscription budgétaire	Réalisé sur l'exercice	Solde d'exécution	Reste à réaliser	Proposition d'inscription budgétaire	Evolution BP 2010/BP2011	Argumentation	
Budget Général								
Investissement dépenses								
Dépenses imprévues	D		0,00 €	0,00 €			équilibre de la section, limité à 7,5 % du budget	
Reprise de subvention	D	85 880,13 €	85 880,13 €	0,00 €	85 880,13 €	stabilité		
Emprunts et dettes	D	107 910,00 €	106 380,14 €	1 529,86 €	1 500,00 €	102 348,80 €	stabilité	K d'emprunt (98348,80)+ rbt cautions (4000),
Immobilisations incorporelles	D	48 000 €	22 665,70 €	25 334,30 €	24 000,00 €	34 000,00 €	stabilité	indemnisation pour le concours locaux 2C2A (24000) + logiciels dont compta (10000)
Subventions d'équipement	D	267 473 €	137 946,73 €	129 526,27 €	117 000,00 €	203 000,00 €		subvention pour toitures facades + habiter mieux (50000), FISAC (66000), fonds de concours ville de Vouziers
Immobilisations corporelles	D	67 491,77 €	33 269,74 €	34 222,03 €	34 500,00 €	140 680,00 €		matériels info (10000), mobiliers (5000), divers (10000), véhicule RAM (25000), matériel de broyage (95680)
Immobilisations en cours	D	704 000,00 €	371 377,80 €	332 622,20 €	50 000,00 €	467 210,00 €		réhabilitation logement (30000), Aire d'accueil (45000), rénovation thermique des logements test(15570) + gainage (18640), plateforme bois (358000) réalisation des deux derniers logements communaux (?), locaux 2C2A?
Comptabilité distincte rattachée	D	463 959,05 €	210 033,19 €	253 925,86 €	2 000,00 €	2 000,00 €		travaux rue communale achevée
Autres immobilisations financières	D	724 942,06 €	634 548,90 €	90 393,16 €		673 177,37 €		GFP de rattachement (PAD: 0), bat ent : études et MO soit 76091,47€, piscine 541085,90+560000
Opérations patrimoniales	D	0,00 €	0,00 €	0,00 €		- €		
Investissement recettes								
Dotations aux amortissements	R	253 752,64 €	253 752,54 €	0,10 €		289 926,92 €		
Opérations patrimoniales	R	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €		
Dotations, fonds divers	R	109 500,00 €	66 846,00 €	42 654,00 €	40 000,00 €	127 146,63 €		FCTVA pour travaux
Subventions d'investissement	R	484 057,50 €	263 527,50 €	220 530,00 €	204 000,00 €	437 604,64 €		plateforme bois (340000) Aire d'accueil, ORAC (96604,64 2ème tranche), RAM (1000+20000)
Immobilisations corporelles	R		1 388,35 €			0,00 €		
Immobilisation en cours	R		0,00 €	0,00 €		0,00 €		
Comptabilité distincte rattachée		463 959,05 €	82 129,75 €	381 829,30 €	60 000,00 €	93 045,50 €		rue communale (25186,97 +67858,53)
Emprunts et dettes	R	328 000,00 €	2 536,28 €	325 463,72 €		2 000,00 €		dépôts et cautionnements
TOTAL investissement	D	2 469 656,01 €	1 602 102,33 €		229 000,00 €	1 708 296,30 €		
	R	1 639 269,19 €	670 180,42 €		304 000,00 €	949 723,69 €		

Monsieur SIGNORET indique que ces orientations sont basées sur des tendances qui seront traduites dans les budgets primitifs. Elles ne nécessitent pas de vote et ont pour but de préparer le budget principal et les budgets annexes. Plus de précisions seront apportées lors du vote des budgets.

Monsieur LAHOTTE questionne le Président sur la perception du FCTVA inscrite, notamment, aux orientations budgétaires « Déchets ménagers ».

M. SIGNORET indique que le FCTVA est perçu par la 2C2A chaque trimestre, ce qui n'est pas le cas des communes, qui le perçoivent l'année suivante ou 2 ans après la réalisation des investissements (dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat).

Il demande par ailleurs si la 2C2A connaît les bases utilisées pour les calculs des impôts et taxes figurant aux orientations budgétaires du budget général.

Monsieur SIGNORET répond que l'évolution des bases, au travers de la loi de Finances 2013, est fixée à + 1,8 %.

M. CORNEILLE est surpris de constater aux orientations budgétaires du budget général des investissements liés à l'achat de matériel de broyage dans le cadre de la construction d'une plate-forme bois.

Monsieur FORGET répond qu'il s'agit d'une option inscrite au plan de financement initial dans le cadre du PER. A l'heure actuelle, il est impossible de savoir comment cette somme sera répartie. Elle pourrait être utilisée pour financer du matériel pour un investisseur privé.

- *Demande de fonds de concours – Plan Local d'Urbanisme de Vouziers*

La ville de Vouziers a été contrainte d'engager une modification de son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre l'implantation de la future piscine communautaire sur le terrain agricole acheté par la Communauté de Communes. Cette modification a fait intervenir un bureau conseil auprès de la Ville qui a supporté la charge financière, pour un montant de 7 800 € TTC

Cette modification bénéficiant à la 2C2A, la ville de Vouziers demande un fonds de concours à hauteur de 50%, soit 3 900 €.

Monsieur COLIN indique que la commission des finances a donné un avis défavorable et le bureau un avis favorable quant à ce fonds de concours.

L'assemblée accorde un fonds de concours à la ville de Vouziers, à 58 voix pour, 11 voix contre et 4 abstentions.

- *CLECT: Vote des attributions de compensations et approbation des modalités de versement*

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique, la 2C2A va percevoir la fiscalité professionnelle auparavant perçue par les communes et leur verser en retour une attribution de compensation, égale au montant des impôts qu'elles percevaient auparavant.

La CLECT, qui s'est réunie pour la première fois le mercredi 9 janvier dernier, a un rôle de proposition pour fixer les attributions de compensation. Elle aura aussi pour rôle de proposer au conseil une méthode de révision des attributions de compensation d'une année sur l'autre. Lors de sa première réunion, La CLECT s'est prononcée sur le montant des attributions de compensation. Elle a choisi le modèle de base, tel que décrit dans la législation. C'est-à-dire que la 2C2A reversera aux communes le montant exact que celles-ci auraient touché au titre des impôts suivants :

- La CFE
- La CVAE
- L'IFER
- La suppression de la part progressive des salaires
- La TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales)
- La taxe additionnelle FNB
- Les allocations compensatrices TP

La CLECT propose d'appliquer 2 modalités de versement selon le montant de l'attribution de compensation. Un versement mensuel pour les communes dont l'attribution est supérieur à 5'000€ (cela concerne 27 des 100 communes) et un versement annuel pour celles dont l'attribution est inférieure à 5'000€. Le calcul des attributions est basé sur les états 1259 des communes. Les montants définitifs ne seront donc connus qu'en cours d'année. Une régularisation des attributions aura alors lieu une fois les montants définitifs connus.

Pour fixer les attributions de compensations provisoires, la CLECT s'est donc basée sur les Etats 1259 de 2012 des communes. Cependant, l'état de la ville de Vouziers présentait une erreur concernant la TASCOM, le montant figurant sur les états 1386 a donc été retenu pour cette taxe.

Monsieur SIGNORET précise que dorénavant, les impôts économiques ne doivent plus apparaître dans les budgets des communes, seuls les impôts des ménages apparaissent. La CLECT propose les modalités de versement qui doivent être délibérées en conseil de communauté.

Il est demandé à quel moment les attributions inférieures à 5 000 € seront versées ? Monsieur SIGNORET répond qu'elles devraient l'être courant juin.

L'assemblée adopte la répartition des attributions de compensations telles que présentées, ci-avant, et approuve les modalités de versement, à l'unanimité.

- Autorisation de dépenses d'investissements pour le budget Piscine

Un budget annexe Piscine a été créé en 2012 au sein duquel aucun crédit n'a été prévu au sein du chapitre 23.

Or, compte tenu du marché en cours conclu avec l'atelier Po et Po, une facture correspondant au versement de l'avance forfaitaire doit être payée sur ce chapitre.

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, l'assemblée autorise le paiement des dépenses d'investissement suivant :

Budget Piscine

CH 23 – Article 238 – Immobilisations en cours – Construction : 25 000 €, à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GENERALE :

Monsieur SIGNORET propose à l'assemblée que la motion suivante, concernant la fermeture du collège du Chesne et le regroupement des collèges de Buzancy et Grandpré soit inscrite à l'ordre du jour et en fait la lecture suivante :

**Motion à proposer au Conseil Communautaire
Du 06/02/2013**

Vu la volonté de l'Etat de fermer le Collège du Chesne et de regrouper les collèges de Buzancy et Grandpré,
Observant que ces décisions sont prises sans aucune concertation préalable avec les élus locaux,

Considérant que le territoire de l'Argonne Ardennaise, est, de nouveau, fragilisé, souffrant déjà de restructurations ou abandons de services publics,

Les élus de la Communauté de Communes, réunis en Conseil Communautaire le 06/02/2013,

DEMANDENT EXPRESSEMENT qu'une phase de concertation préalable sur le devenir de l'enseignement du second degré puisse être mise en place entre la 2C2A et l'Etat concernant son territoire ;

S'ENGAGENT à réfléchir et à proposer des solutions plus pérennes pour son territoire.

Toutefois, Monsieur SIGNORET précise qu'une réunion a eu lieu en Préfecture le 5 février au cours de laquelle le recteur a annoncé un sursis et a décidé de mettre en place 3 groupes de travail regroupant les élus des cantons concernés, les parents d'élèves et les enseignants et sur les thématiques suivantes :

- Pédagogique
- Finances
- Aménagement du territoire

Un comité de pilotage va être créé qui aura pour but d'encadrer ces groupes de travail.

A partir de ce constat, est-ce toujours nécessaire de prendre cette motion ?

L'assemblée pense qu'il faut conforter la position des élus du territoire et donc proposer une motion.

Monsieur SIGNORET approuve et indique qu'une motion sera transmise aux autorités compétentes modifiée pour tenir compte des annonces récentes.

L'assemblée accepte à l'unanimité qu'une motion soit transmise aux représentants de l'Education Nationale afin que la 2C2A soit associée aux réflexions de par sa compétence Aménagement du territoire.

- Reconstruction de la ligne très haute tension (THT) – Plan d'accompagnement de Projet (PAP) Désignation d'un membre au sein du comité départemental de pilotage

Le programme de la reconstruction de la ligne de Grand Transport d'Electricité entre Charleville-Mézières et Reims de 400 000 Volts est arrêté, y compris son tracé définitif.

Conformément à la réglementation, 10 % du montant global des travaux alimente un fond de soutien aux projets communaux et intercommunaux des territoires traversés. Ce fond, le Plan d'Accompagnement Projet (PAP), sera géré par un comité de suivi présidé par le Préfet des Ardennes dans lequel la 2C2A dispose d'un siège puisqu'une commune de son territoire, Hauviné, est directement concernée par ces travaux.

Monsieur SIGNORET estime qu'il est nécessaire pour la 2C2A d'être représentée au sein du comité de suivi.

Monsieur FORGET ajoute que Monsieur LECLERCQ siège en tant que maire de la commune d'Hauviné et qu'il est donc nécessaire de désigner un représentant pour la 2c2a.

Monsieur SIGNORET propose sa candidature.

L'assemblée accepte la candidature de Monsieur SIGNORET au sein du comité de suivi, à l'unanimité.

- Relais de Services Publics

En 2010, la Communauté de Communes a mis en place sur son territoire un service public d'assistance aux usagers des services publics. Ce service a fait l'objet d'une convention avec l'Etat pour bénéficier d'une labellisation « Relais de Services Publics » et d'un accompagnement financier. Ladite convention, arrêtée pour 3 années, arrive à son terme en début d'année 2013.

Dans l'attente des résultats du schéma d'organisation des services qui pourraient dégager des pistes de développement de ce service, et compte tenu des perspectives de financement au titre de la DETR pour 2013, il est proposé au Conseil de Communauté de maintenir les services RSP pendant une année sur la même base organisationnelle et d'autoriser le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR.

Monsieur FORGET indique qu'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'assemblée pour déposer un dossier DETR.

Monsieur le Sous-Préfet indique que 6 réseaux de RSP, dans les Ardennes, ont bénéficié d'un financement au titre du FNADT pendant 5 ans. En 2012, pour éviter un arrêt brutal du service, l'enveloppe départementale DETR a été sollicitée. De manière dérogatoire, cela a été accepté puisque les frais de fonctionnement ne sont pas éligibles à la DETR.

Monsieur le Sous-Préfet encourage à ce titre la 2C2A à déposer un dossier qu'il appuiera auprès de M. le Préfet des Ardennes.

Monsieur LAHOTTE souhaite obtenir des précisions sur les modalités d'attribution (taux de subvention, forfait).

Monsieur SIGNORET indique que d'autres territoires ont perçu une subvention forfaitaire. Le plan de financement est donc proposé sur cette base.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Salaire chargé total	41 148,17 €		
Fourniture	500,00 €		
Frais de déplacement (carburant + frais de déplacement)	1 000,00 €	DETR	20 000,00 €
Frais divers		Reste à charge 2C2A	30 688,00 €
Internet	6 039,83 €		
Assurances			
Communication	2 000,00 €		
TOTAL	50 688,00 €		50 688,00 €

L'assemblée accepte de maintenir les services RSP pendant une année sur la même base organisationnelle et autorise le Président à solliciter une subvention au titre de la DETR, à l'unanimité.

4. ENVIRONNEMENT-DECHETS MENAGERS

- *Proposition de grille de facturation de Redevance Incitative pour facturation à blanc en 2013*

La commission Environnement propose une grille tarifaire de facturation fictive pour 2013 de la redevance incitative, ce qui permettra une facturation à blanc sur l'année de test.

TARIFICATION INCITATIVE

La loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement (Loi Grenelle 1 du 3 août 2009) impose l'instauration d'une tarification incitative.

« (...) La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devront intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets. (...) »

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) est calculée en fonction du service rendu, sur la base de critères sans caractère incitatif car le prix payé n'est pas lié à l'effort de tri et/ou de prévention des déchets.

La redevance incitative se base elle sur des critères physiques liés à la consommation du service (volume et/ou poids de déchets). Les comportements plus ou moins vertueux vont influencer sur la facture de l'utilisateur. Néanmoins, elle comporte un ou plusieurs éléments forfaitaires de facturation, et un ou plusieurs éléments variables de facturation.

C'est donc un outil de facturation conduisant à une incitation :

- Au geste de tri,
- A la prévention des déchets,
- A l'optimisation des collectes,
- A la maîtrise des coûts

Les préalables nécessaires à la mise en œuvre d'une redevance incitative sont que :

- L'utilisateur (ménage, collectivité publique et professionnel) doit avoir la possibilité de faire varier le montant de sa facture en adoptant des comportements « vertueux »
- La collectivité doit mettre à disposition des exutoires alternatifs et des outils de prévention des déchets (ex: compostage domestique, renforcement de la collecte sélective, etc)
- Le paiement du service est assuré par l'utilisateur du service
- L'identification de l'utilisateur (fichier redevables) et la quantification des déchets produits (volume ou poids) sont indispensables

Le conseil de communauté a acté la mise en place d'une redevance incitative pour 2014. Par souci de pédagogie, il est proposé de facturer le service en 2013 sur la base de la grille tarifaire forfaitaire pratiquée en 2012 mais de compléter cette facturation par une facturation, dite « à blanc », du service en appliquant la tarification incitative prévue en 2013.

Il est rappelé que les modalités de calcul de la part variable sont basées sur le nombre de levées, c'est-à-dire que la consommation du service est estimée en s'appuyant sur le taux de présentation des bacs. Le service public est toujours assuré une fois par semaine, mais la tarification incitative permettra de facturer chaque usager en fonction de son utilisation du service.

Les composantes du coût du service public d'enlèvement des ordures ménagères sont :

- Le coût de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte, ce qui inclut le coût du contenant mis à disposition,
- Le coût résiduel de la collecte et du recyclage des déchets propres et secs (papier, carton, acier, aluminium, plastiques), déduction faite des subventions et produits liés à la vente des matériaux,
- Le coût de l'accès au service d'élimination des déchets encombrants et spéciaux refusés en porte à porte mais collectés en déchèterie,
- Le coût de la gestion administrative du service public, incluant les impayés.

Aussi, les travaux de la commission « Environnement » aboutissent à proposer une grille de facturation pour les particuliers articulée sur :

- Une part fixe intégrant les composantes suivantes :
 - un coût de gestion administrative du compte de l'utilisateur, appliqué pour chaque compte « usager », quelle que soit la taille du foyer,
 - un coût forfaitaire d'élimination des déchets recyclables, appliqué en fonction du nombre de personne composant le foyer,
 - un coût forfaitaire d'accès au service proposé en déchèterie, appliqué en fonction du nombre de personne composant le foyer,
 - un coût forfaitaire d'accès au service d'enlèvement des ordures ménagères résiduelles calculé en fonction du volume du bac mis à disposition à hauteur de 0,60 €/litre disponible, et incluant 13 levées (52 semaines/4)

- Une part variable facturée à la levée, dès la 14ème levée, et sur la base d'une grille tarifaire progressive : 1€/levée pour les levées de 14 à 26, 2 €/levée pour les levées de 27 à 39, et 3 € par levée supplémentaire.

Par ailleurs, par souci d'équité, il est proposé de décliner ces modalités pour les collectivités et activités publiques, ainsi que pour les professionnels avec les précisions suivantes :

- Les collectivités et activités publiques, comme les professionnels, ont libre choix pour choisir le nombre et le volume des bacs de collecte OM dont ils ont besoin. Ceci pourrait par exemple conduire une collectivité à demander un bac pour la mairie, un autre pour le cimetière et un dernier pour la salle polyvalente, comme elle pourrait choisir a contrario de ne disposer que d'un bac. Néanmoins, le coût d'accès au service reste facturé à 0,6 € du litre disponible.
- L'accès en déchèterie pour les professionnels sera décomposé en une participation forfaitaire au fonctionnement du réseau de déchèteries auquel ils ont accès, une facturation au passage restant pratiquée pour chaque apport en fonction du volume et de la catégorie de déchets présentés.

Monsieur FORGET indique que la production de déchets ménagers est un peu à la hausse entre 2009 et 2011. Afin de pouvoir maîtriser le budget, il faut maîtriser cette hausse.

Il précise que la redevance incitative n'a pas comme conséquence une baisse systématique de la facturation. A budget constant, il s'agit d'une révision des modalités de facturation qui conduira certains usagers à voir leur facture augmenter, contrairement à d'autres qui seront bénéficiaires d'une baisse.

Il faut intégrer une part fixe et une part variable. Dans les coûts fixes, il y a l'obligation de collecter les ordures ménagères une fois par semaine dans toutes les communes. Dans les coûts variables, il faut prendre en compte le nombre de tonnes de déchets produits.

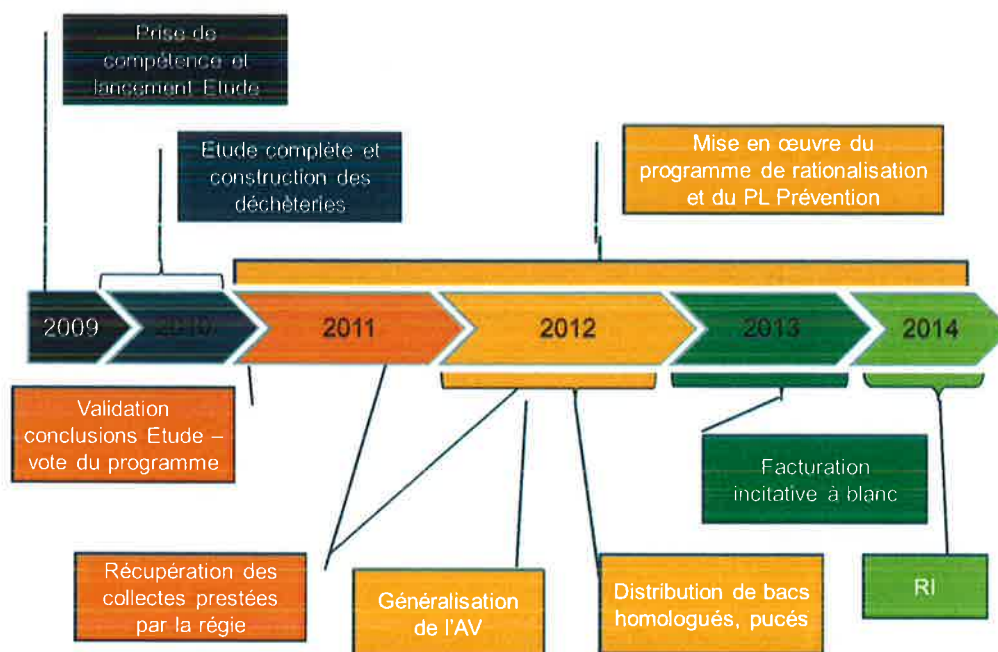
Dans la grille tarifaire proposée aujourd'hui, la part fixe couvre 90% de la somme. Au fur et à mesure des années, le pourcentage de la part fixe diminuera et la part variable augmentera.

A l'heure actuelle, deux foyers de même composition, reçoivent une facture d'un même montant. Avec la redevance incitative, la part fixe sera identique mais la part variable sera calculée en fonction du nombre de levées enregistrées à l'année, notamment lié au tri effectué.

La facturation sera donc plus juste qu'un forfait.

L'année de basculement, il y a des incertitudes. Différentes possibilités ont été étudiées concernant la redevance incitative, il s'avère que la facturation à la levée est la mieux adaptée à un milieu rural.

Monsieur FORGET rappelle le programme d'actions depuis 2009.



Monsieur FORGET indique que certains usagers pensent encore que la facturation sera effectuée au poids malgré l'information diffusée.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'arrêter la grille de facturation à blanc. A la suite de cela, un document d'information sera adressé aux usagers, puis une facturation « à blanc » sera établie qui sera analysée et ajustée dans le courant du troisième trimestre. En décembre 2013, il faudra voter la grille tarifaire, ajustée, pour 2014.

Monsieur FORGET ajoute qu'il faut éviter que les usagers ne pensent que la facturation ne comprend que la collecte en porte à porte. Cela comprend également :

- ✓ Le coût d'accès aux déchèteries ;
- ✓ La gestion du tri ;
- ✓ La gestion administrative ;
- ✓ L'accès au service en porte à porte de collecte des ordures ménagères.

Concernant les ménages, 13 levées à 0,50 € la levée, seront intégrées dans la part fixe ; ensuite, à compter de la 14^{ème} levée, ils seront facturés au nombre de levées effectuées.

Type de foyer	Calcul de la part fixe, avec ses composantes forfaitaires					Total part fixe	Rappel REOM 2013
	Accès au service déchèterie	Prise en charge du tri	Gestion administrative du service	Collecte des Omr (bacs)	13 levées/an à 0,50 €/levée		
1 pers	17 €	6 €	6 €	33 €	6,50 €	68,50 €	81 €
2 pers	34 €	12 €	6 €	72 €	6,50 €	130,50 €	159 €
3 pers	50 €	18 €	6 €	108 €	6,50 €	188,50 €	226 €
4 pers	65 €	24 €	6 €	144 €	6,50 €	245,50 €	280 €
5 pers	70 €	26 €	6 €	216 €	6,50 €	324,50 €	313 €
6 pers et +	75 €	28 €	6 €	216 €	6,50 €	331,50 €	324,50 €

Les levées facturées à partir de la 14^{ème} se verront appliquer un tarif progressif : 1 € entre 14 et 26, 2 € entre 27 et 39, 3 € à partir de 40

Le point d'équilibre se situerait donc comme suit:

Type de foyer	Total part fixe	Nbre de levées	Rappel REOM 2013
1 pers	68,50 €	26	81 €
2 pers	130,50€	34	159 €
3 pers	188,50 €	38	226 €
4 pers	245,50 €	37	280 €
5 pers	324,50 €	-	313 €
6 pers et +	331,50 €	-	324,50 €

Cas des résidences secondaires – régime principal le bac

Type de foyer	Calcul de la part fixe, avec ses composantes forfaitaires					Total part fixe	Rappel REOM 2013
	Accès au service déchèterie	Prise en charge du tri	Gestion administrative du service	Collecte des Omr (bacs)	Levées forfaitaires	Somme des 5 composantes	
RS	30 €	12 €	6 €	72 € (bac 120 litres)	0		

Les levées facturées dès la première levée:

- 0,50 €/ levée entre 1 et 13
- 1 € entre 14 et 26,
- 2 € entre 27 et 39,
- 3 € à partir de 40

Cas des résidences secondaires – régime dérogatoire le choix du sac prépayé:

- Part fixe identique incluant 5 sacs de 50 litres,
- Achat de sacs supplémentaires à 2 € du sac

Cas des professionnels : choix libre du nombre et du volume de bacs utilisés sur la base du tarif pratiqué pour les autres usagers

Volume du bac	Accès à la collecte OMR
120 litres	72 €
180 litres	108 €
240 litres	144 €
360 litres	216 €
660 litres	396 €

Les levées facturées dès la première levée:

- 0,50 €/ levée entre 1 et 13
- 1 € entre 14 et 26,
- 2 € entre 27 et 39,
- 3 € à partir de 40

Autres catégories	Calcul de la part fixe, avec ses composantes forfaitaires				
	Accès au service déchèterie	Prise en charge du tri	Gestion administrative du service	Collecte des Omr (bacs)	Levées forfaitaires
professionnels	14 € *	6 €	6 €	Fonction du nombre et volumes de bacs	0
mairie	17 €	6 €	6 €		0

Règles dérogatoires

- ✓ Cas des activités professionnels ou le siège de la société est à la même adresse que l'entreprise (exploitation agricole, certains artisans) :
Autorisation d'une sur-dotation du bac principal affecté au ménage libérant un volume supplémentaire facturé à l'entreprise.
- ✓ Cas des résidences secondaires demandant le recours à des sacs prépayés
- ✓ Cas des résidences principales, ne présentant pas de place pour le stockage du bac, ou contraintes de mobilité : part fixe forfaitaire calculée à hauteur d'un RI avec une présentation par quinzaine et dotation d'un nombre de sacs inclus dans la facturation, puis achat à 2 € du sac pour complément en cours d'année
- ✓ Cas du grand collectif : parc de conteneurs de gros volume mis à disposition d'un ensemble de logement avec facturation « collective »

Monsieur FORGET précise que les mairies pourront choisir le nombre et le volume de bacs souhaités et qu'elles seront facturées en conséquence. Il indique également que cette grille tarifaire a fait l'objet d'un important travail préparatoire et notamment 5 réunions de commission et 2 réunions de bureau.

Monsieur GUERIN indique que la commission a travaillé dans l'objectif de proposer une grille la plus juste possible.

Il est nécessaire que les usagers commencent dès maintenant à réduire la présentation de leur bac afin que la facturation pour 2014 soit la plus juste possible.

Concernant les petites communes louant rarement leur salle des fêtes, les sacs prépayés sont la solution idéale.

Monsieur SIGNORET tient à faire remarquer que 3 à 400 usagers ont été découverts lors de la distribution de bacs.

Madame MERCIER demande pourquoi 13 levées sont prévues dans la part fixe des ménages et non pas pour les autres contribuables. N'est-il pas possible de les inscrire dans la part variable ?

Monsieur FORGET répond qu'il est effectivement possible d'enlever ces 13 levées de la part fixe, mais que c'est une stratégie budgétaire, afin de ne prendre aucun risque. Cette facturation sera affinée tout au long de l'année 2013.

Madame MERCIER fait remarquer que la redevance proposée pour les foyers de 5 et 6 personnes et plus est en augmentation. Il sera difficile d'expliquer à ces usagers qu'en payant plus, ils devront trier plus.

Monsieur FORGET indique qu'actuellement les foyers de 2, 3 ou 4 personnes, sont surfacturés d'après le coût technique ; alors que les foyers de 1, 5 ou 6 personnes et plus sont sous facturés. Actuellement, il n'y a pas de correspondance.

Il est indiqué que les maires sont un peu pris en otage ; ils doivent prendre des délibérations pour amendes face aux dépôts sauvages. Il est également demandé comment a été déterminé le nombre de litres par personne.

Monsieur SIGNORET répond qu'il est du ressort des maires de faire face à ces incivilités.

Monsieur FORGET ajoute qu'effectivement si les maires sont déjà confrontés aux incivilités, l'importance de la part variable va peut-être entraîner encore plus d'incivilités.

Quant au nombre de litres défini par personne, il s'agit d'une préconisation nationale faite par l'ADEME. Les foyers d'une personne reçoivent un bac de 120 litres, identique à ceux pour 2 personnes, mais ne seront facturés que pour un bac de 60 litres. Il n'existe pas de bac de 60 litres pouvant être utilisé dans le système de facturation à la levée.

Monsieur MATHIAS rappelle, concernant les conteneurs en point d'apport volontaire, que tout citoyen qui constate que ceux-ci sont pleins, peut prévenir lui-même les services de la 2c2a. Il propose d'apposer des autocollants sur ces conteneurs avec les coordonnées.

Madame MERCIER demande s'il serait possible d'installer des conteneurs comportant de plus larges ouvertures, car les ouvertures actuelles sont trop petites pour pouvoir passer les cartons.

Monsieur SIGNORET répond par la négative en précisant que les ouvertures de conteneurs sont des modèles standards.

Concernant les résidences secondaires dotées de sacs prépayés, indique Monsieur POTRON, si ces sacs restent plusieurs jours dehors, ils risquent d'être déchiquetés par les animaux.

Monsieur FORGET répond qu'en premier lieu, les bacs sont proposés aux résidences secondaires ; si leurs propriétaires optent pour les sacs, ils ont la possibilité de déposer leurs sacs sur un des circuits du territoire.

Monsieur CORNEILLE demande si les coûts ont bien été appréhendés. En effet, les camions auront le même nombre de passage et le fuel va continuer à augmenter.

Monsieur FORGET confirme et explique que cette part fait partie des coûts variables. Somme toute, l'optimisation des circuits de ramassage est organisée sur la base d'une amplitude de 10 heures par tournée, or les usagers ont déjà pris le réflexe de ne sortir leur bac que lorsqu'il est plein, donc les tournées sont moins longues que prévu.

Monsieur FORGET ajoute que les taxes sont intégrées dans la part variable, car il est impossible de les maîtriser.

M. SOUDANT souhaite connaître le coût de TGAP qui est annoncé comme suit : 19 €/ tonne à l'enfouissement.

L'assemblée approuve la grille de facturation de Redevance Incitative pour facturation à blanc en 2013 présentée ci-avant, à 72 voix pour et 1 voix contre.

- *Natura 2000 : Approbation de la programmation prévisionnelle 2013/2014*

La mise en œuvre des documents d'objectifs des sites 42, 43, 53, 209 et 210 est en cours de réalisation. Il s'agit pour la 2C2A de mettre en place un programme d'actions visant à concilier les pratiques agricoles avec la nécessité de préserver l'équilibre écologique des prairies alluviales.

Ainsi, le comité de pilotage a proposé les actions retenues pour 2013/2014, à l'appui d'un plan de financement prévisionnel afin d'engager une demande d'aide annuelle au titre de la mesure 323-A du DRDR (financement Etat et FEADER).

Afin de permettre la poursuite de ces travaux en 2013/2014, il est proposé au Conseil de Communauté :

- D'approuver la programmation prévisionnelle pour 2013-2014 ;
- De valider le budget et le plan de financement ;
- D'autoriser le Président à solliciter les financements et signer tous documents nécessaires.

Monsieur FORGET indique que les comités de pilotage ont approuvé les documents d'objectifs ; le document d'objectifs permet de suivre l'évolution des sites ainsi que la biodiversité. Les comités de pilotage ont validé un programme d'action pour 2013/2014 et ont monté un plan de financement.

Monsieur FORGET précise que ce programme est subventionné à 100% par l'Etat et l'Europe et ne sera réalisé que ce qui sera financé.

L'objectif européen est de recenser et inventorier les sites. En France, le conventionnement est incitatif alors que d'autres pays ont fait le choix d'une législation ou d'une réglementation plus contraignante.

Plan de financement

Plan de financement	
Financiers sollicités	Montant
Etat	208 440,85 €
UE	186 686,80 €
Région	0,00 €
Département	0,00 €
Agences de l'eau	0,00 €
Autre	0,00 €
Sous-total financeurs publics	395 127,65 €
Participation du secteur privé	0,00 €
Sous-total financeurs privés	0,00 €
Auto-financement	0,00 €
Total général	395 127,65 €
Recettes prévisionnelles	0,00 €

Le Conseil de Communauté approuve la programmation prévisionnelle 2013/2014, Natura 2000, à l'unanimité.

Points ajoutés à l'ordre du jour du Conseil de Communauté

- Convention de moyens 2013 avec l'Office de Tourisme Communautaire.

Monsieur FORGET présente la convention de moyens à conclure avec l'office de tourisme en 2013 qui comporte très peu de changement par rapport à 2012 (actualisation par rapport aux salons touristiques et montant de la subvention communautaire). La participation financière est de 96 700 € en fonctionnement et de 12 500 € en investissement pour la création d'un site internet.

Le Conseil de Communauté approuve la convention de moyens 2013 avec l'Office de Tourisme Communautaire, à l'unanimité.

- Lancement d'une étude d'expertise touristique sur le territoire de la 2c2a

Il est proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à déposer une demande de financement DETR 2013 pour la réalisation d'une expertise touristique sur le territoire de la 2C2A, qui a pour objectif de :

- L'accompagner à définir sa politique de développement touristique sur 10 ans,
- D'orienter son territoire vers le développement harmonieux de son offre touristique dans le but d'en renforcer l'impact économique local.

Coût de l'expertise	de Financiers sollicités	pourcentage	Subventions sollicitées
25 000 € HT	DETR	20 %	5 000 € HT
	Conseil Régional	20 %	5 000 € HT
	FEADER	40 %	10 000 € HT

Monsieur BOUILLON indique que la commission Tourisme a émis un avis favorable à la conduite de cette étude dans le but d'estimer notamment l'impact du PAD en termes touristique, d'hébergements, etc. Il précise également que le cahier des charges précis de cette étude est en cours de constitution et que la commission aura à en débattre.

Le Conseil de Communauté autorise le dépôt de demande de subvention DETR, à l'unanimité.

- **Lancement d'une consultation pour un marché de travaux « bâtiment d'entreprises »**

Le Conseil de Communauté ayant validé l'APD remis par le cabinet SUAN en fin d'année 2012, il est proposé d'autoriser le président à lancer une consultation dans les conditions suivantes :

Procédure adaptée (art 28 du CMP),

Marché de travaux alloti dont l'objet est la construction d'un bâtiment d'entreprises

Date limite de dépôt des offres : 18 mars 2013 – 12h00

Publication au BOAMP et dans un journal d'annonces légales

Critères de sélection des offres:

1) Le coût (60%)

· Prix des prestations demandées,

· Coût d'exploitation et entretien si demandé pour le lot considéré.

2) Les moyens (30%)

· Humains

· Matériels

3) Les garanties professionnelles (10%)

· Qualifications

Le Conseil de Communauté autorise le lancement d'une consultation « travaux » pour la réalisation du bâtiment d'entreprises, à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur MATHIAS rappelle que tous les maires du territoire ont reçu un questionnaire relatif à la conduite de l'étude sur le schéma de services du territoire, à retourner aux services de la communauté de communes insistant sur l'importance d'y répondre avec minutie de manière à obtenir des résultats au plus justes.

Monsieur MATHIAS ajoute que ce questionnaire peut paraître complexe à renseigner, notamment pour les chefs-lieux de canton mais qu'une aide peut être apportée par le bureau d'études ou bien Melle LEBRUN.

- Concernant la zone d'activités de Vouziers, Monsieur LAHOTTE souhaite obtenir un point d'information s'agissant de la vente au centre LECLERC.

Monsieur SIGNORET répond que le dossier avance correctement puisqu'un compromis de vente va être prochainement signé pour un terrain d'une surface de 4ha.

- M. POTRON souhaite quant à lui un point d'information sur le projet de développement éolien.

Monsieur SIGNORET indique avoir été très optimiste concernant ce dossier, mais l'est un peu moins à l'heure actuelle. A la suite d'une récente réunion intervenue au Ministère de la Défense, les explications suivantes ont été fournies : Le radar posant problème a une réelle utilité puisqu'il a pour but de détecter tous les avions et de définir s'ils sont « ami » ou « ennemi ».

L'armée indique que 19 éoliennes de notre projet ne posent pas de problèmes. 6 autres nécessitent d'être déplacées. L'implantation des 22 restantes est problématique et n'est pas envisageable sans mise en œuvre de dispositions techniques spécifiques pour assurer un fonctionnement correct des installations radars.

Deux solutions sont alors proposées :

- Moderniser le radar et installer des filtres limitant les perturbations en amont des éoliennes, ce qui entraînerait un coût de 20 000 000 €, financé par l'Etat
- Installer de nouveaux équipements relais en aval des éoliennes pour empêcher l'effet de masque, ce qui aurait un coût de 40 000 000 €, à supporter par l'opérateur

Il appartient désormais à Windvision d'étudier cette question et d'estimer si les surcoûts pesant sur le projet peuvent être financés.

Monsieur SIGNORET indique que la commune de Bétheniville a obtenu son permis pour son parc éolien. Depuis 2008, les élus et services de la 2c2a travaillent sur ce projet, et c'est uniquement aujourd'hui que nous découvrons les véritables obstacles à la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur MATHIAS informe l'assemblée d'une rencontre devant se tenir le 14 février 2013, organisée par l'ALE, sur le thème de « l'éolien citoyen » ayant pour objectif de découvrir différentes expériences en matière d'éolien.

Plus aucune question n'étant posée, M. SIGNORET remercie l'assemblée et Monsieur le Sous-Préfet de leurs présences.

Fait à Vouziers, le 15 février 2013

Le Président,

Francis SIGNORET



Le Secrétaire de Séance,

Raoul MAS